
***DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT***

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Les états financiers de l'année 2024 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. À la suite de cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le budget de l'année financière 2024 était établi à 776 811 \$. Toutefois, l'exercice financier 2024 s'est soldé par un excédent consolidé de 134 391 \$, résultant de recettes se chiffrant à 880 671 \$, comparativement aux dépenses, incluant le remboursement en capital de la dette, de 757 412 \$ et les affectations à des fins fiscales de l'exercice se chiffrant à 20 000 \$ tel qu'audité par l'auditeur indépendant.

Réalisation

La municipalité a octroyé 734 344 \$ en investissements à long terme :

- Nouveau bureau municipal - 210 703 \$
- Rue du Carrefour Nord, gratte niveleuse et installation d'un chauffage à l'électricité au garage municipal - 363 082 \$
- Études portant sur les eaux usées - 111 151 \$
- Réfection du sentier de la Chute-à-Ovide et électrification du terrain de camping du Lac-des-Bois - 49 408 \$

Ces investissements proviennent, en majorité, une somme de 518 845 \$, de subventions.

Un montant de 394 282 \$ constitue des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC : 10 792 \$
- Gestion des matières résiduelles : 46 466 \$
- Sûreté du Québec : 19 485 \$
- Frais de financement : 45 368 \$
- Salaires des employés(es) et des élus(es) : 272 717 \$

En 2024, la municipalité a débuté, avec la firme CIMA +, l'étude des plans et devis finaux concernant le traitement des eaux usées du village. La réalisation de ce projet est présentement planifiée pour 2026-2027. La municipalité pourra bénéficier du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) afin d'assumer financièrement la majorité de ces travaux.

Excédent accumulé et dette

La municipalité étant endettée pour une somme de 51 477 \$, possède un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 392 168\$. Comme par le passé, cette situation est très avantageuse pour notre communauté.

En conclusion, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury affiche une excellente santé financière grâce à de bonnes pratiques de gestion et des efforts déployés afin d'offrir des services dans le respect de notre cadre financier. Enfin, je tiens à souligner l'immense travail accompli par tous les bénévoles et les pompiers volontaires qui contribuent à la sécurité et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre belle communauté.

Déposé à la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2025.

M. Vincent Gingras, maire.